

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 13 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte,
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES avec affectation à Mayotte ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 25 mars 2024 nommant le jury du concours interne de recrutement de professeurs certifiés avec affectation à Mayotte, section lettres modernes, à la session 2024,
- Vu la proposition de la présidente du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Est nommée pour l'épreuve d'admission du concours susvisé :

**Examinatrice spécialisée**

Mme Julie SAUREL  
Professeure certifiée

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 25 avril 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation  
et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU

